



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006
Date de la convocation des conseillers :
15.11.2006
point de l'ordre du jour no:
10

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff,
Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal
Absent : Spautz, échevin

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour
l'exercice 2006 (2^{ième} semestre)

Vu le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice
2006 – 2^{ième} semestre au montant de € 12.337,50 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le
2^{ième} semestre de l'exercice 2006 au montant € 12.337,50 .

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24/11/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre